

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION



PLAN DE LA FILIÈRE VINS

SYNTHÈSE

Document élaboré sous la responsabilité de Jérôme Despey, Président du Conseil Spécialisé Vins de FranceAgriMer
& de Jean-Marie Barillère, Président du Cniv



ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION PLAN DE FILIÈRE VINS

Pour les acteurs du monde vinicole (vins, eaux-de-vie de vins, et produits à base de raisins et de vin), bâtir un plan filière revient à dessiner le futur d'un produit emblématique de notre histoire et de notre culture, engageant par là même, le quotidien de 500 000 femmes et hommes qui élèvent le vin et les eaux-de-vie de vin dans notre pays. Ils sont également les responsables d'un pan majeur de notre économie au sein de l'hexagone et portent avec fierté la marque France, partout dans le monde.

Ce plan filière nous engage. Il doit créer les conditions du maintien de notre leadership mondial, grâce à l'amélioration de notre compétitivité et l'allègement des charges de nos entreprises, en vue de transmettre et de pérenniser un savoir-faire unique aux futures générations. C'est également, pour la filière vinicole, l'opportunité d'accélérer une mutation profonde, déjà en cours, en phase avec les attentes de la société française.

Cette mutation, c'est celle de la viticulture durable.

Nous sommes prêts à relever collectivement ce défi. Nous la mènerons grâce à la mobilisation et au sens des responsabilités de chaque filière régionale, au plus près des territoires, puisqu'il existe non pas une viticulture nationale mais des viticultures régionales.

Pour autant, cette trajectoire aussi politique qu'historique ne peut être mise en œuvre sans la reconnaissance préalable, réelle et au plus haut niveau de l'Etat, de la place du vin et des eaux-de-vie de vin dans notre société en tant que produit de civilisation.

Or, la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 classe le vin au même niveau que le tabac ou les drogues illicites et se fonde sur le concept de dénormalisation de notre produit laissant présager que nous passerions de la lutte contre la consommation excessive d'alcool à l'idée que toute consommation serait nocive, même en quantité minime. Si cette direction, sans précédent, était maintenue, c'est l'avenir même de la filière vinicole qui s'en trouverait profondément remis en cause. Il n'aurait pas de sens alors de présenter un plan filière à l'Etat. La filière vinicole est disposée à travailler avec les autorités publiques à une politique de prévention et d'encadrement des consommations à risque et excessives adossant ainsi la révolution de la gouvernance à celle de la prévention.

La viticulture durable constituera le socle renouvelé de notre développement et irriguera toute notre démarche. En effet, tout en répondant aux attentes sociétales, légitimes que nous partageons, elle devra également être génératrice de valeur afin d'assurer non seulement le coût de la transition écologique, mais aussi le développement économique de notre filière. Il s'agira en particulier d'assurer le maintien du revenu des viticulteurs ainsi que le juste partage de la valeur ajoutée tout en préservant la compétitivité commerciale et en facilitant le renouvellement des générations.

Notre engagement devra s'accompagner de celui de l'Etat et de ses services sous la forme d'un contrat de Filière passé avec les Pouvoirs Publics. Dans les semaines à venir, il conviendra de chiffrer d'une manière plus explicite l'ensemble de ces objectifs, et cela région vinicole par région vinicole.

NOS PRINCIPAUX ENGAGEMENTS POUR LA VITICULTURE DURABLE

2

Notre engagement social. Nous souhaitons favoriser un environnement de travail préservant davantage la santé et la sécurité des travailleurs, salariés ou employeurs à la vigne et dans les caves.

- > Nous voulons limiter l'exposition aux produits phytosanitaires avec comme engagement principal de ne plus utiliser d'ici à 5 ans des produits nécessitant le port d'équipement de protection individuelle après les délais de réentrée (EPI).
- > Nous demandons que les Autorités Françaises ne renouvellent pas les Autorisations de Mise sur le Marché de ces produits.
- > Nous travaillerons en partenariat avec la MSA pour limiter les accidents du travail et les troubles musculo-squelettiques (TMS).
- > Nous souhaitons souligner l'ancrage des activités vitivinicoles dans les territoires en promouvant les métiers de la vigne et du vin et en engageant un dialogue avec les riverains et la population pour intégrer la pratique vitivinicole dans la vie locale.

Notre engagement environnemental. Notre objectif est de préparer notre filière et nos territoires au changement climatique, à la transition écologique, et aux attentes exprimées par la société française. Nous visons à terme la sortie des produits phytosanitaires, sous réserve de trouver des voies alternatives fiables nous garantissant le maintien d'une production de qualité équivalente au niveau actuel. La route que nous traçons pour les 5 ans à venir est la suivante :

- > Dans chaque région vinicole, promouvoir, faciliter la certification des entreprises vitivinicoles, qu'elle soit HVE, Bio ou autres, avec un objectif de 50 % des exploitations certifiées HVE à 2025,
- > Dans chaque région vinicole, participer à la lutte contre le réchauffement climatique en promouvant de bonnes pratiques,
- > D'ici à 3 ans, dans tous les vignobles, ne plus utiliser d'herbicides chimiques sur au moins 50% de la surface (hors vignobles en forte pente). A terme, un objectif de sortie des herbicides,
- > De n'utiliser que des matériels de pulvérisation limitant la quantité de produits et les phénomènes de dérive (avoir renouvelé dans les 5 ans 66% du matériel peu performant),
- > De privilégier l'usage de produits phytosanitaires alternatifs,
- > De modifier nos cahiers des charges d'indications géographiques afin de permettre un mode de conduite différent, économe en produits phytosanitaires, et, sur une partie de la surface des exploitations un encépagement avec de nouvelles obtentions résistantes aux principales maladies que sont le mildiou ou l'oïdium.

Les principales conditions de succès de tels engagements sont :

- > Une aide à l'investissement au changement du parc de pulvérisateurs (coûts à quantifier),

- > Une aide au changement de pratiques culturales par une subvention d'exploitation les 5 premières années,
- > De rendre possible les modifications de cahier des charges,
- > Un effort accru dans notre politique d'obtention de nouveaux cépages résistants aux maladies (coûts de ces programmes à quantifier).

Notre performance environnementale doit être quantifiée, en suivant notamment le nombre (ou la surface) de vignes certifiées, nos progrès dans l'utilisation de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diminution de produits phytosanitaires (volume, dangerosité, IFT, etc.). Des indicateurs régionaux précis seront déterminés dans les semaines à venir.

Notre engagement sanitaire. La principale mesure repose sur l'amplification de notre travail de sensibilisation et d'éducation à une consommation sans risque pour la santé.

Si la politique de santé est une responsabilité de l'Etat, nous souhaitons y participer activement en faisant la pédagogie des bons comportements vis-à-vis de l'alcool :

- > Donner plus d'informations aux consommateurs sur la production de nos vins, sur les effets positifs d'une consommation mesurée et équilibrée, sur les effets négatifs et les conséquences des abus et des conduites à risque.
- > Dès fin 2018, nous nous engageons à mettre à disposition du consommateur des e-étiquettes qui présenteront les informations énergétiques, celles sur la production et les bons comportements vis-à-vis de nos vins.
- > La filière est prête à s'associer à une politique de prévention co-construite avec les Pouvoirs Publics sur les conduites à risque et abusives et souhaite être associée aux travaux d'instances consultatives telles que la Conférence nationale de santé, le Conseil national de l'Alimentation, le Plan de lutte contre les addictions, etc.
- > Elle est notamment prête à contribuer à la lutte contre le syndrome d'alcoolisation fœtale
- > Elle souhaite entamer une démarche de labellisation des fêtes vinicoles responsables et de formation des futurs professionnels du vin aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable.

Les conditions de la réussite de notre plan filière axé sur la viticulture durable supposent que les coûts engendrés par nos engagements soient compensés par des revenus supplémentaires qu'ils proviennent d'une hausse de prix ou d'une meilleure répartition de la valeur créée. Cette hausse de revenus est possible, si collectivement avec l'Etat, nous sommes capables de donner une véritable valeur ajoutée à toutes nos activités et à nos produits.

La création de valeur à tous les maillons de la chaîne, condition de notre réussite

- > Notre premier engagement est la constatation de la valeur créée par un suivi du chiffre d'affaires de la Filière. Les interprofessions constituent le cadre légitime de ce suivi, et les échanges, les décisions entre les producteurs et les négociants doivent être rendus possibles par les textes européens et leurs mises en œuvre en France. Les interprofessions doivent pouvoir notamment conduire des débats et prendre des mesures en ce qui concerne la création de valeur, son partage et la préservation de la notoriété des signes de qualité dans les chaînes de commercialisation. Le débat sur le prix ne doit plus être un tabou.
- > A titre d'exemple, ces modifications de texte doivent permettre notamment l'application de formule de révision de prix.

La valeur déjà construite ne doit plus pouvoir être réduite ou éliminée par un maillon de la chaîne de distribution. Le positionnement prix notamment dans les rayons de la grande distribution, est un indicateur majeur pour tous les autres opérateurs qu'ils soient français ou étrangers.

- > Notre deuxième engagement est de proposer à la Distribution et ses représentants de construire une structure ad hoc au niveau national afin d'étudier entre autre la fin du cagnottage. Nous espérons qu'au niveau national, la révision de la Loi de Modernisation de l'Economie encadrera strictement les seuils de revente à perte et interdira le détournement de notoriété des indications géographiques. La structure ad hoc, reconnue par l'Etat, devrait ainsi permettre l'adaptation des mesures horizontales à notre filière.
- > Notre troisième engagement est le pilotage de la valeur créée par chaque filière régionale. Ce pilotage devra s'appuyer sur l'expertise et la légitimité des interprofessions, notamment pour la mise en relation des capacités de production du vignoble avec les demandes des marchés. Cette analyse est majeure afin d'éviter au maximum les tensions résultant soit d'un excédent de production, soit d'un déficit. L'efficacité de cette concertation effective entre opérateurs est mesurable avec le taux de contractualisation pluriannuelle, la mise en place d'outils de régulation de filière (volume complémentaire individuel, réserve interprofessionnelle). Les Interprofessions doivent rendre plus attractives la contractualisation en définissant, notamment, des formules de prix et leurs modalités de révision. Le résultat de cette concertation doit permettre d'augmenter la valeur créée et donc améliorer notamment le revenu des producteurs. Le succès de cet engagement pourrait être soutenu par l'Etat selon des formes à déterminer, région par région, lors de la conclusion du contrat de plan Etat-Filière Vins.

Notre compétitivité sera aussi quantifiée par la croissance de notre chiffre d'affaires à l'export, et l'arrêt de la perte de parts de marchés. L'observation de ces critères, leur variation est un baromètre efficace de la santé de notre filière par rapport à nos concurrents étrangers. Notre offre variée doit répondre aux attentes des consommateurs.

- > Notre quatrième engagement est de poursuivre le travail sur la bannière France, non comme Marque simplificatrice et banalisante, mais comme porteuse de valeurs partagées par les différentes régions

productrices. Nous avons vocation à être présents sur l'ensemble des segments rémunérateurs. Si nous pouvons nous réjouir de notre succès sur le haut de gamme, nous ne pouvons pas nous en contenter. Nous devons mieux travailler les segments qui ont une croissance volumique importante. Cela passe donc par une adéquation de l'offre de nos filières régionales notamment pour l'entrée et le milieu de gamme, avec le marché. L'engagement pris est une augmentation de nos chiffres d'affaires, région vinicole par région vinicole. Notre tâche sera facilitée par une meilleure coordination des services publics en charge du développement de l'Export et un meilleur fléchage des différents programmes de soutien. Une autre condition de succès est une politique commerciale européenne qui permette une concurrence loyale avec les autres pays producteurs, portant sur les conditions d'accès aux marchés et sur la protection des indications géographiques.

- > Les engagements de ce plan de Filière seront mis en œuvre par l'ensemble des entreprises du secteur, entreprises nombreuses à caractéristiques multiples et hétérogènes. Le plan ne peut exister sans que leurs capacités à investir dans les grandes évolutions, notamment la transition écologique ne soit pleinement assurée, d'où la mise en œuvre d'une série de mesures concernant leur résilience. La principale est sous notre responsabilité et elle concerne la mise en place de réserves, volume complémentaire individuelle, interprofessionnelle ; la seconde est assurantielle et le dispositif actuel doit être rendu plus attractif. Enfin, les conditions de succès peuvent être significativement améliorées avec une mise à plat de la fiscalité de ces entreprises, dans des domaines aussi divers que les taxes foncières, la fiscalité de la transmission du foncier, la fiscalité des stocks et de l'épargne de précaution. Cette résilience des entreprises doit être améliorée fortement afin de permettre une compétitivité la plus indépendante possible des effets année et faciliter le renouvellement des générations.

Selon les propres termes du Président de la République, la filière vinicole représente « l'âme de la France ». Elle porte en elle une forme d'excellence, de savoir-faire unique et fait briller nos couleurs dans le monde entier. Nous avons la responsabilité collective de maintenir et de conforter notre place de numéro 1 mondial pour transmettre cet héritage

aux générations futures. C'est précisément notre réussite économique qui nous donnera les moyens de mener à bien la transition écologique que l'Histoire nous impose, confortés par une position équilibrée et assumée de la place du vin au cœur de notre société.

